

QUEL AVENIR POUR LA PROFESSION D'ORTHOPTISTE ?

Un des deux syndicats représentant la profession d'orthoptiste ne semble pas concevoir l'avenir de notre profession autrement que dans un exercice isolé, libéral et en cabinet...

Il ne semble pas voir d'avenir pour notre profession autrement que dans son rôle rééducateur...

Il semblerait par ailleurs qu'il ait émis un avis favorable au transfert de certaines de nos compétences actuelles, acquises de haute lutte, en faveur des opticiens !

Nous, orthoptistes et futurs orthoptistes, libres de pensée et indépendamment de toute appartenance syndicale, nous opposons vivement à cette vision réductrice de notre profession.

Nous refusons que notre avenir soit ainsi engagé de façon arbitraire et unilatérale, sans tenir compte de l'avis du plus grand nombre d'entre nous.

Nous croyons fermement que l'avenir de notre profession passe à la fois par l'intégration de nos compétences "historiques" et de celles plus récentes, sans privilégier un type d'activité ou un seul statut au détriment d'un autre.

Nous demandons donc solennellement à ce que l'avenir de notre profession passe également par la reconnaissance du travail en équipe chez les ophtalmologistes, seule voie légale à ce jour pour une meilleure prise en charge globale des troubles de la vision et des pathologies oculaires et binoculaires dans des délais raisonnables pour les patients.

Nous refusons la position opaque et arbitraire qui semble actuellement se faire jour dans les négociations, et qui sonnerait malheureusement le glas à court terme de la profession d'orthoptiste.

*
* *

Pétition à remplir et signer et à adresser par voie postale à l'une des 3 personnes ci-dessous:

- Monsieur Gilles Müller. 22 rue Saint Denis. 91290 La Norville
- Monsieur Benoît Rousseau : 133 rue Léon Maurice Nordmann. 75013 Paris
- Monsieur Samuel Demarlière : 10 bis rue Aubregay. 17137 Nieul sur Mer

Seules les orthoptistes et les étudiants en orthoptie peuvent signer (une seule fois) cette pétition.

Cette pétition est aussi accessible en ligne à l'adresse suivante :
<http://orthoptie.net/pro/avenir.htm>

QUEL AVENIR POUR LA PROFESSION D'ORTHOPTISTE ?

Date	Nom ; Prénom	Profession ⁽¹⁾	Statut ⁽²⁾	Ville	Signature

1 : Orthoptiste ou Etudiant en Orthoptie

2 : Libéral, salarié ou Mixte (libéral et salarié)